

# Lettre d'information SAEN

Chères et chers collègues,

Voici un petit rappel et quelques informations importantes pour notre

## **Journée Syndicale du mercredi 2 novembre :**

- a) Vous disposez d'un **déla****i jusqu'à mardi 18 octobre** pour indiquer à **vo****tre direction** que vous souhaitez participer à la Journée syndicale. Ne manquez pas cette date !
- b) **L'inscription** à la Journée Syndicale n'est pas obligatoire, mais vivement recommandée pour des raisons d'organisation. Merci d'avance ! Pour vous inscrire, cliquez **ICI**.
- c) **L'inscription pour le repas** est obligatoire, au plus tard le mardi 25 octobre. Cliquez **ICI**.
- d) **La conférence de l'après-midi** est reconnue comme formation continue par la HEP BEJUNE. Pour vous inscrire, cliquez **ICI**.

*Pour préparer au mieux cette importante journée,  
nous vous serions reconnaissants de prendre connaissance des documents suivants :*

- Le PV de la dernière AG (Journée Syndicale 2021) se trouve **ICI**.
- Le rapport d'activités 21-22 du comité SAEN se trouve **ICI**.

## **D'autre part, vous trouverez en pièces jointes :**

01. L'ordre du jour de la Journée Syndicale.
02. La déclaration d'intentions SAEN 2022-2026.
03. Une résolution à propos du projet PRIMA.

Vous pouvez dès maintenant nous transmettre par écrit vos remarques et questions **concernant ces documents, ainsi que le projet d'école inclusive**. Ceci nous permettra de gagner un temps précieux lors de la matinée et du débat de l'après-midi, puisqu'il sera impossible de donner la parole à tout le monde sur le moment.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer très bientôt !

*Avec nos meilleures salutations syndicales,  
Pierre-Alain Porret  
au nom du comité SAEN*

**Pierre-Alain Porret**, SAEN, président,  
Rue du Castel 21, 2024 St-Aubin-Sauges,  
079'748'29'12, pierre-alain.porret@saen.ch

## **Merci de parler du SAEN à vos collègues non syndiqué-es !!!**

*Vous pouvez le faire en imprimant et affichant cette lettre.  
Pour les envois par courriel, évitez d'utiliser les listes de distribution officielles  
de votre établissement, ce qui n'est pas autorisé.  
Dans ce cas, privilégiez vos propres contacts. Merci !  
Suivez aussi le SAEN sur **Facebook** et sur **Instagram** (@saen\_officiel) !*

